



COMPTE-RENDU DE RÉUNION

Saint Martin Longueau le 16 novembre 2019 - Visioconférence

PRESENTS :

Messieurs Michel BOMY (CMCD 02), Tarik EL MADHALI (CDA 02), Michel HAUTOBOUT (COC 80), André LAVAIRES (Président de la CSR), Gérald STULMULLER (membre)

Mesdames Marie Christine BAILLY (CMCD 60), Véronique CARRIERE (Présidente de la COC Ligue), Françoise DUPUIS (membre), Marie Carmen GRAZER (COC 60), Christine LECOINTE (Secrétariat – salariée rattachée à la Commission), Emilie PETIT (COC 02)

La réunion débute à 10h. La secrétaire de séance est madame Christine LECOINTE (Secrétariat de la Ligue – site de Saint Martin Longueau).

Monsieur André LAVAIRES remercie les personnes présentes et présente l'ordre du jour de la réunion :

1. Qualifications
 - a. Statistiques LICENCES,
 - b. Statistiques MUTATION
2. Etat des conventions
3. Homologation des salles
 - a. Visites effectuées en 2019
 - b. Programme des prochaines visites
4. CMCD
 - a. Point sur la formation animateur et accompagnateur d'école d'arbitrage
 - b. Point sur la nouvelle architecture des formations
 - c. CMCD tableau suivi habituel des clubs
 - d. Note de cadrage FFHB sur la nouvelle CMCD

1 – QUALIFICATIONS

Monsieur André LAVAIRE a envoyé les statistiques pour les Licences et les Mutations arrêtées à la date du 7 novembre 2019. A l'heure actuelle, la progression est bonne. Aucun gros problème n'a été rencontré lors des qualifications.

Monsieur André LAVAIRE souhaite émettre un vœu pour la saison prochaine concernant le paiement des mutations : il propose que le paiement soit fait par facture après qualification afin de ne pas être obligé d'attendre la réception des chèques et virements pour établir la qualification.

2 – LES CONVENTIONS

Pour cette saison, il y a 20 conventions régionales, 3 conventions nationales +16ans et 9 conventions nationales -18 ans.

En début de saison, en raison d'un bug informatique il y a eu un problème dans l'enregistrements des listes de JOUEURS et DIRIGEANTS dans les conventions nationales. C'est désormais résolu et il n'y a pas eu d'incidences sur les anomalies des FDME.

3 – LES SALLES

Les différents niveaux de classement sont les suivants :

- Classe 1 : pour les matchs internationaux
- Classe 2 : pour les matchs nationaux
- Classe 3 : pour les matchs régionaux
- Classe 4 : pour les matchs départementaux
- Classe 5 : pour les scolaires (pas de championnat)

Or, dans le territoire de nombreuses salles sont classées au niveau 5.



En 2019, la Commission a été visitée les salles suivantes :

- Le 6 février 2019 à SAINT QUENTIN : les salles Jacques CLIN et Bertrand GAMES sont de niveau 5 car l'éclairage est inférieur à 500 lux,
- Le 5 mars 2019 à SAINT MAXIMIN : visite de la salle Henri BRUYERE à la demande du club mais elle est classée au niveau 5 en raison de l'éclairage,
- Le 14 mars 2019 à CHAMBLY : la salle COSTANTINI est de niveau 3,
- Le 23 avril 2019 à AULNOYE AYMERIE : la salle Jean LEMPEREUR est de niveau 2,
- Le 10 octobre 2019 à BEAUVAIS : le gymnase communautaire d'Allonne est de niveau 5 en raison de l'éclairage,
- Le 8 novembre 2019 à ZEGERSCAPPEL : la nouvelle salle est de niveau 5 car il n'y a pas de tribunes.

Pour les clubs évoluant en National 1 voire plus haut, il n'y a pas de problèmes au niveau des salles mais pour les clubs qui jouent en National 2 ou National 3 nous remarquons qu'ils sont nombreux à jouer dans des salles de niveau 5.

Il va envoyer aux membres de sa Commission le tableau qu'il a effectué relatif au classement des salles.

Il est difficile de demander aux municipalités d'effectuer les travaux nécessaires pour un classement de niveau 3 minimum car ils impacteraient leur budget. Nous ne pouvons que les prévenir.

Monsieur André LAVAIRE remercie madame Marie Carmen GRAZER et monsieur Jean Pierre SEREMAK pour leur travail.

Les prochaines visites seront :

- La salle Pierre Mauroy à BULLY LES MINES qui est classée niveau 2 et qui n'a pas été homologuée depuis 2012,
- La salle PALACIUM (dans laquelle joue l'équipe de basket-ball et qui est de niveau 1) et celle de Marcel Cerdan classée au niveau 3 à VILLENEUVE D'ASCQ.



4 – LA CMCD

A ce jour, le module CMCD n'est pas disponible dans gesthand.

Monsieur André LAVAIRE indique qu'il faudra faire très attention avec la nouvelle CMCD en parallèle avec la nouvelle architecture des Formations (par exemple pour les Animateurs d'Ecoles d'Arbitrage et les Accompagnateurs). Il faudrait voir si tous les clubs concernés ont bien envoyés en formation ces licenciés.

La formation Accompagnateur débutera en janvier 2020.

Elles sont obligatoires pour les clubs nationaux. La national 3 féminine n'y ait pas incluse.

Il faudra prévenir les clubs qui sont susceptibles de monter en national 2.

Le tableau de suivi des clubs sera élaboré en accord avec le guide des formations. Il faudra peut-être prévoir des équivalences.

Monsieur André LAVAIRE informe que la FFHB envisage de réformer la CMCD. Il demande aux membres de sa Commission de lui formuler des suggestions.

Lors de sa réunion du samedi 26 octobre 2019 à Amiens, le Comité Directeur a émis le souhait que celle-ci soit moins contraignante pour les clubs.

Madame Françoise DUPUIS relate les difficultés des clubs qui ont une double section. Pour certains clubs c'est pénalisant. Il faudrait aider ces clubs.

Monsieur Gérald STULMULLER propose :

- qu'il n'y ait qu'un seul socle de base pour chacun des clubs,
- qu'il n'y ait qu'un seul entraîneur diplômé sur la FDME et par section,
- qu'il n'y ait qu'une seule Ecole d'Arbitrage par club avec un animateur et un accompagnateur,
- que pour les arbitres, les clubs puissent compter sur les autres (si peu de JA T1 décider qu'un JA T2+JA T3 forme la compensation),
- que le seuil de ressources sert à bonifier les clubs.

Selon lui, connaître les ressources et besoins de chaque club permettrait d'avoir une meilleure vision complète de notre territoire et faciliterait l'aide aux clubs en difficulté et de ne pas avoir d'impact négatif sur le nombre de nos licenciés.

En général, la Commission estime qu'il faudrait aussi prendre en compte le nombre de Dirigeants, de licenciés Handfit dans ce nouveau seuil par exemple.



Les clubs évoluant dans le même secteur géographique pourraient s'entraider afin qu'un club de cette zone ne soit pas pénalisé car il possède moins de ressources que les autres.

Le représentant du Comité Somme est d'accord avec ces propositions.

Madame Véronique CARRIERE propose que les clubs viennent avec leurs jeunes arbitres lors des tournois.

Fin de la réunion à 11h.

Le Président de la Commission des Statuts et de la Réglementation

André LAVAIRE